

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que l'Harmonie « Les Echos de la Lesse » organise une marche gourmande le dimanche 26 mai 2019,

Attendu que le parcours emprunte la rue de Pinsogne à Glaireuse,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite à la rue de Pinsogne à Glaireuse, dans les deux sens, le dimanche 26 mai 2019 de 10h à 18h, à l'exception des riverains.

Article 2 : La signalisation et la déviation sont mises en place par le demandeur (voir plan en annexe), telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée devra être enlevée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E.DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be